

COMMUNE DE VALLANGOUJARD

Déconfinement

La gestion de la crise est, conformément à la loi, de la compétence de l'État.

De nombreux contacts permettent d'échanger entre nos communes rurales, la Préfecture, la Région, le Département, l'Éducation nationale... dans le but de décliner au mieux les directives de l'État en fonction des spécificités locales.

Le confinement doit, dans quelques jours, être partiellement levé. Notre département sera très probablement considéré comme « rouge ». Ce qui signifie que les risques demeurent élevés et que les mesures barrières devront, plus encore que partout ailleurs, être respectées.

Masques lavables

Plusieurs interrogations sur les masques grand public sont assez longtemps restées sans réponse claire. Quel type de masques ? Quelles normes ? Combien de masques par personne ? Quelles disponibilités et quels délais de livraison ?

Pour gérer au mieux cette affaire, les communes de la Communauté sont convenues d'agir ensemble. Après avoir étudié et comparé les différentes offres présentes sur un marché très tendu et évolutif et après avoir attendu le temps nécessaire pour y voir clair en termes d'instructions officielles, de normes et de garanties offertes, notamment sur les délais de livraison, il a été décidé mardi soir (en visio-conférence des maires de la

Communauté de communes) de retenir la proposition finalisée ce mardi même par le Département du Val-d'Oise.

La Communauté a ainsi lancé ce mercredi une commande groupée de masques grand public lavables, à raison de deux masques par habitant adulte ou adolescent. Cette commande est livrable du 15 au 20 mai (délai le plus court du marché). Naturellement, ces masques grand public sont conformes aux exigences (Afnor, Dna).

Dès leur réception, ces masques seront distribués selon des modalités qui seront précisées d'ici-là.

Reprise de l'école

La préparation de la « rentrée » partielle du 11 mai (en fait le 12 mai) se poursuit activement. Les réunions de travail sur place ou par visio-conférence se succèdent. Les parents sont associés à la construction du projet de reprise. Le taux de réponse (100%) à l'enquête qui leur a été adressée confirme, s'il en était besoin, leur préoccupation. Ils ont été interrogés sur leurs intentions et sont en ce moment consultés sur la solution qui leur est proposée, avec pragmatisme, par les enseignants et la municipalité en fonction des directives, des possibilités et des premiers retours des parents. Cette solution est globale, portant sur l'école, la garderie, la cantine, l'étalement des entrées et sorties... L'engagement des parents à opter pour la solution proposée ou pour le maintien à la maison de leurs enfants sera sollicité ultérieurement.

Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr
<http://www.vallangoujard.fr>
www.pnr-vexin-francais.fr

*La mairie est fermée au public.
La continuité est assurée par une permanence (téléphone ou mail).*

Déchèteries

La déchèterie d'Osny reste fermée, mais 3 autres déchèteries de Cergy-Pontoise rouvrent aux horaires habituels :

- du lundi au vendredi 10h00 - 12h00 et 14h00 - 19h00
- samedi dimanche 10h00 - 19h00
- fermées le vendredi 1er mai

- **Les Linandes**, 3 boulevard de la paix à Cergy (A15 sortie 11)
- **Jouy-le-Moutier**, rue Denis Papin (Parc des Forbœufs)
- **Saint-Ouen l'Aumône**, Zone Industrielle des Béthunes

Ces déchèteries sont ouvertes aux Vallangoujardois
(avec justificatif de domicile).

Les apports sont limités à 2 m³/jour pour les végétaux et 1 m³/j pour les autres déchets.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques ne sont pas acceptés.

Les règles de la vie en collectivité

Bruits

Pour les particuliers, les tontes et travaux bruyants sont autorisés

- en semaine : de 8h30 à 19h30
- samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et fériés : de 10h à 12h

Pour les entreprises les horaires sont différents :

- en semaine : de 7h à 20h
- samedi : de 8h à 19h

Désherbage

Chaque habitant a la charge de l'entretien de son trottoir (désherbage et, si nécessaire, déneigement). Depuis la suppression des produits chimiques, les herbes folles se multiplient. Les arracher à la main est plus efficace et évite l'altération des bâtiments par le développement des racines ou le passage d'un débroussaillieur à fil.

Taille des haies

Les branchages et les haies doivent être taillés à la stricte limite de la propriété, surtout lorsque le trottoir est étroit.

Feux extérieurs

Les feux extérieurs (y compris de simples branchages, palettes...) sont strictement interdits.

Chiens

Leurs propriétaires sont tenus de ramasser les déjections des chiens sur les espaces publics : trottoirs, espaces verts... Les chiens doivent être tenus en laisse sur l'espace public.

Stationnements

Le stationnement est interdit sur les trottoirs réservés aux piétons (côté pair de la rue de Marines, côté impair de la rue de Labbeville).

La gendarmerie recommande, lorsque c'est possible, de rentrer sa voiture dans son jardin, en raison d'actes de vandalisme

Les places de stationnement ne sont en aucun cas réservés aux propriétaires voisins.

Lingettes

Les lingettes ménagères doivent, après usage, être jetées dans les ordures ménagères et non dans la cuvette des WC, même celles qui sont étiquetées biodégradables, car elles obstruent les pompes de relevage de l'assainissement collectif, ce qui génère des odeurs.

Frelons asiatiques

Signaler les cas en mairie, avec des photos (photos en plan large et photos cadrées sur le nid et/ou les frelons)

Un petit brin de muguet...

Le « vivre ensemble » comporte des contraintes et des règles, certes, mais aussi de l'humanité et de petites attentions...

La Municipalité vous offre ce petit brin de muguet en signe d'amitié et de fraternité dans cette si difficile période.

